

ARRETE DU MAIRE N°2024.57
APPROBATION DU PLAN DE SECOURS
SUR LE DOMAINE SKIABLE

Le Maire de Puy-Saint-Vincent,

- Vu les articles L2122-24, L 2212.1, L 2212.2 et L2215-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne,
- Vu la loi 2004-811 du 13 août 1984 relative à la modernisation de la Sécurité Civile
- Vu l'avis de la Commission Municipale de sécurité en date du 8 décembre 2022,
- Considérant qu'il convient de mettre en place un plan de secours sur le domaine skiable de la Commune pour la saison 2024-2025

A R R E T E :

Article 1 :

Le plan d'organisation des secours pour la station de sports d'hiver de Puy-Saint-Vincent, mis à jour et annexé au présent arrêté est approuvé.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié sur le territoire de la commune de Puy Saint Vincent.

Il annule et remplace l'arrête n°2023.63 du 7 décembre 2023.

Article 3:

Les dispositions contenues dans le présent arrêté peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 Rue Jean François Leca, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent acte.

Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Dans cette hypothèse, le délai du recours pour excès de pouvoir est de deux mois à compter de la réponse explicite de l'auteur ou de la réponse implicite de l'auteur, laquelle intervient deux mois après le recours gracieux.

Article 4 :

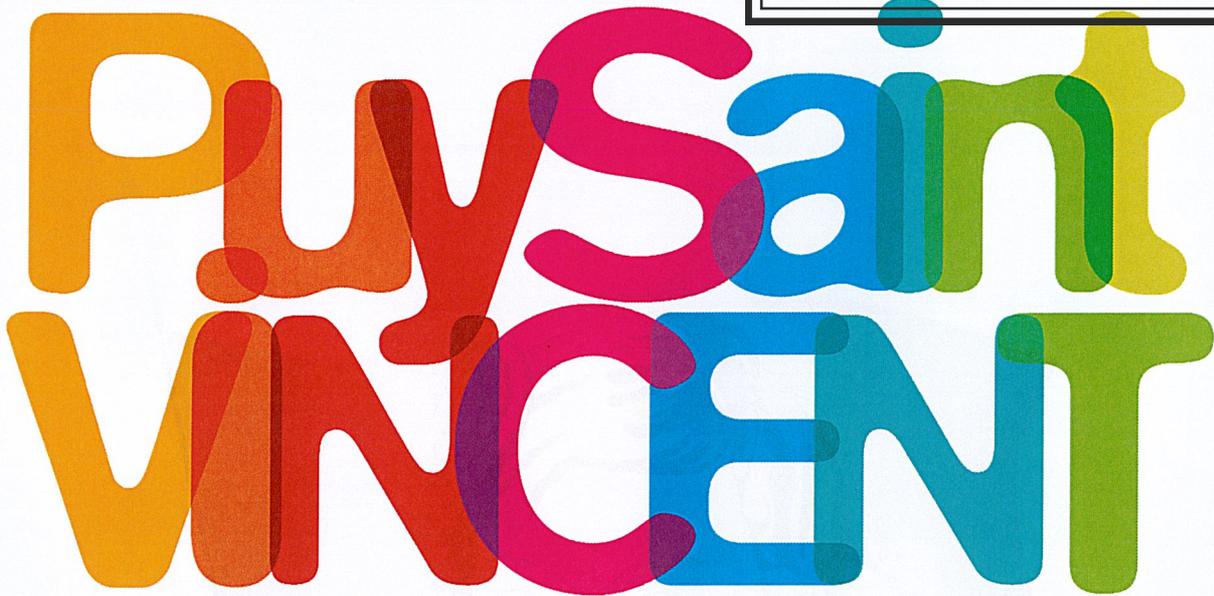
Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hautes Alpes
 - Monsieur le Chef des pistes responsable du P.I.D.A
 - Messieurs les directeurs d'opérations,
 - Monsieur le chef d'exploitation des remontées mécaniques,
 - Monsieur le Commandant de la Gendarmerie Nationale
- sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent.

Fait à Puy-Saint-Vincent, le 5 décembre 2024.

Le Maire,


Marcel CHAUD.



DOMAINE SKIABLE • 1400-2750M • PAYS DES ÉCRINS

PLAN DE SECOURS 2024-2025

Préambule :

Le plan communal de secours fixe le cadre général de l'organisation des secours sur le domaine skiable de la (ou des) commune(s) de La Station de Puy Saint Vincent.

Son élaboration et son application sont placées sous l'autorité du Maire.

Ce plan s'inscrit dans le schéma de principe du **Plan Départemental des Secours en Montagne** et constitue au plan local un document de référence pour tous.

Sommaire :

1. Numéros utiles
2. Présentation station et domaine skiable
 - a. Carte Domaine skiable/zone de montagne
 - b. Plan quadrillé.
3. Les moyens humains.
4. Les moyens Matériels.
5. Consignes générales.
6. Plan de secours détaillés (logigramme)
 - Plan de secours domaine skiable.
 - Plan de secours ski de montagne.
 - Plan de secours avalanche.
 - Plan de secours personne disparue.
 - Plan de secours remontées mécaniques.
7. Annexes :
 - a. Procédure alerte secours.
 - b. Fiche de secours.
 - c. Fiche bilan SAMU.
 - d. Fiche recherche personne égarée.
 - e. Spécificité prise en charge secours nordiques.

1 Numéro Utiles**Communes :**

Mairie de Puy st Vincent :	N° 04 92 23 30 66
Mr Marcel Chaud	N° 06 07 97 49 74
Resp service technique : Mr Béraud Philippe	N° 06 99 11 80 81
Secrétaire de Mairie :	N° 04 92 23 30 66
Mairie de Vallouise Pelvoux :	N° 04 92 23 30 19
Mairie de L'Argentière la Bessée :	N° 04 92 23 10 03
Mairie les Vigneaux :	N° 04 92 23 13 39

SAEM les Ecrins :

Accueil, central des pistes	N° 04 92 23 43 43
Directeur générale : Mr Laurent Gauthier	N° 06 75 69 62 76
Directeur : Mr Laurent Prampolini	N° 06 79 18 20 75
Responsable de la sécurité des Pistes :Mr Kypraios Laurent	N° 06 82 22 14 93
Responsable Nordique : Mr ULISSE Guillaume	N° 06 73 58 48 52
Responsable de secteur : Mr Vetsel Christophe	N° 06 71 70 22 72
Responsable de secteur : Mr Roullier Christophe	N° 07.61.47.01.60
Responsable d'exploitation : Mr Simon RIVOIRE	N° 06 71 59 18 75
Responsable adjoint d'exploitation : Mr Antonin Kucsac	N° 06 70 92 34 58
Chalet Nordique	N° 06 49 20 63 57

Service de secours :

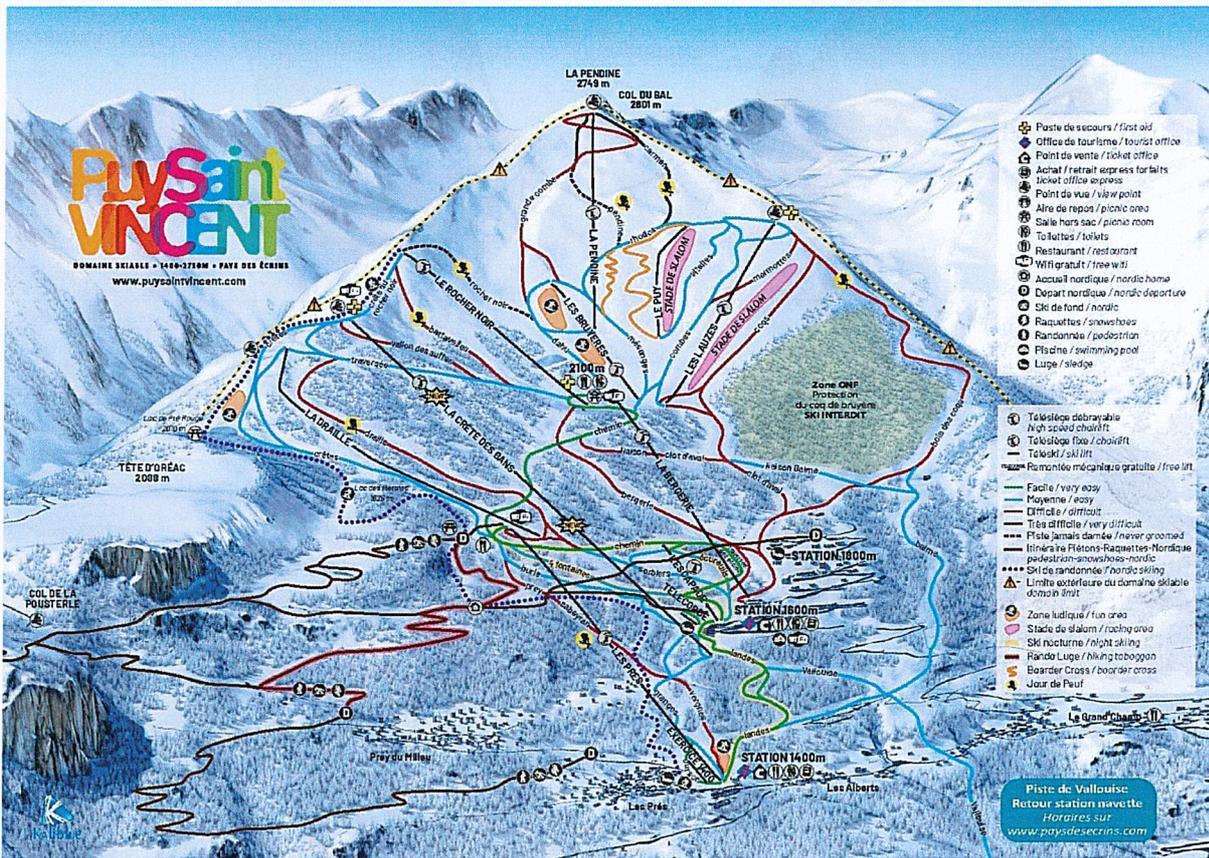
PGHM Briançon	N° 04 92 21 58 58
CRS Briançon	N° 04 65 58 52 60
DAG Briançon	N° 04 92 21 17 23
Urgence de l'Hôpital de Briançon	N° 04 92.25 25 00
Brigade de Gendarmerie de L'Argentière	N° 04 92 23 10 20
Pompier Puy St Vincent, Mr Philippe Chaud	N° 06 88 69 19 92
Maison médicale de Vallouise	N° 04 92 23 47 37
Ambulance altitude	N° 04 92 52 68 11

2 Présentation de la station et du domaine skiable.

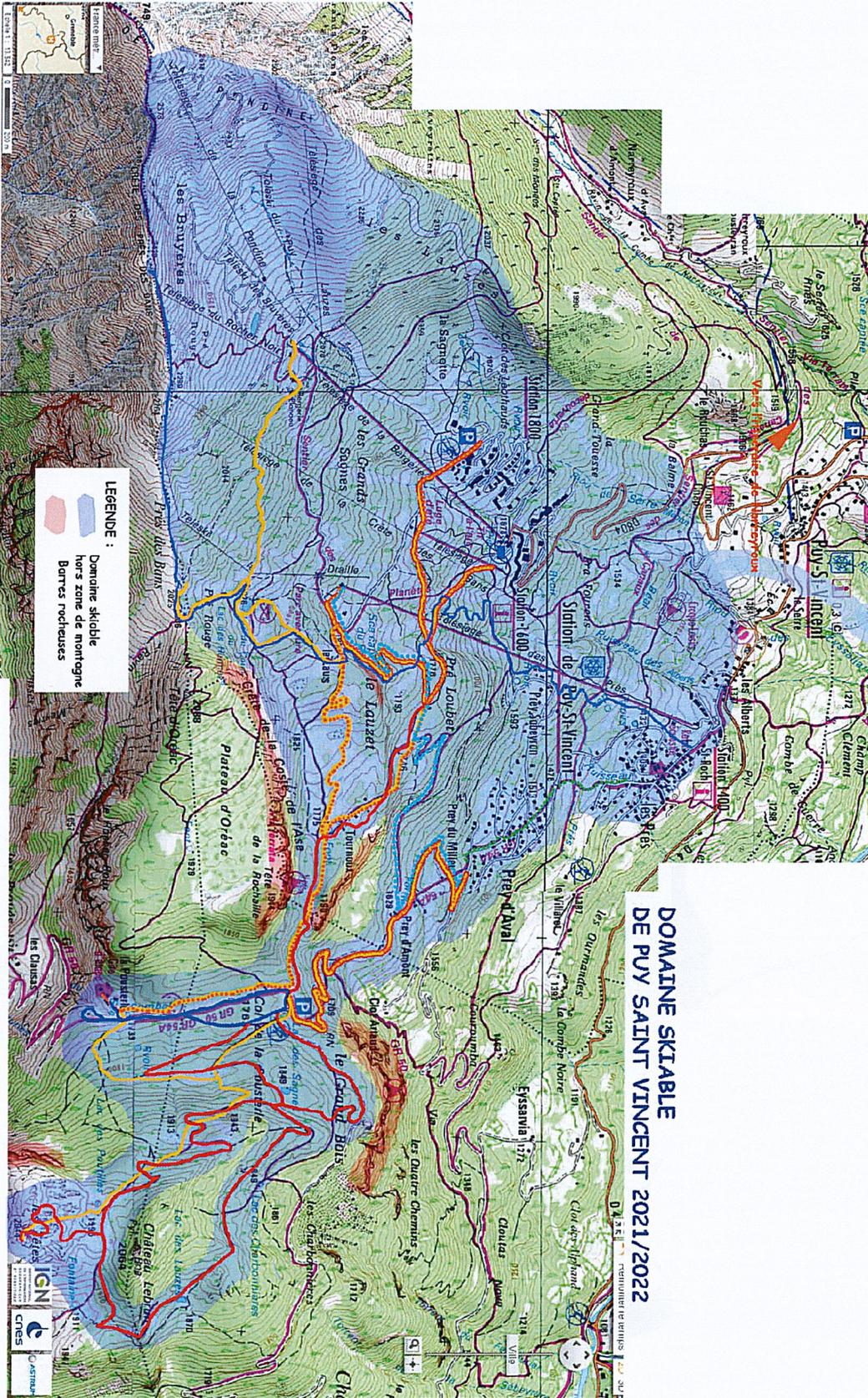
Puy Saint Vincent Station familiale et sportive des Alpes de Sud offre un domaine skiable varié sur un territoire Alpin.

- 35 Pistes soit 90 hectares.
- 1550 Mètres de dénivelé entre 2700 et 1150 m.
- 12 remontées mécaniques.
- 350 000 journées skieur par saison.
- 8000 skieurs / jour sur les plus grosses journées des vacances scolaires.
- 3 500 000 Passages aux remontées mécaniques par saison.
- 26Kms de parcours nordique
- une moyenne de 400 secours par hiver sur les cinq dernières années.

DOMAINE SKIABLE :

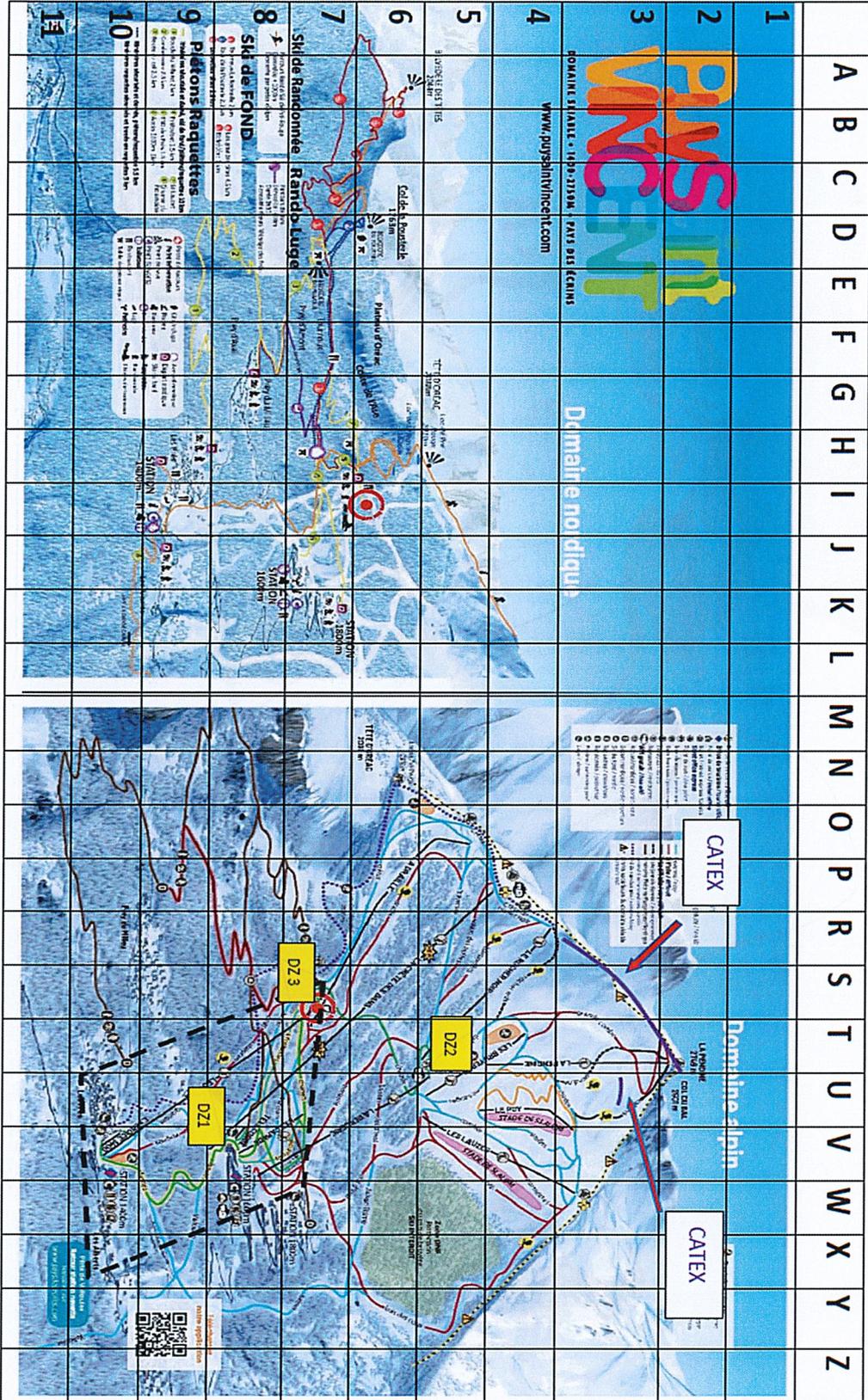


Domaine skiable alpin et nordique. Zone ski de montagne.



Plan quadrillé :

Plan quadrillé 2024-2025 Puy St Vincent



3 Les moyens Humains.

L'ensemble du personnel Pisteurs est diplômé et à jour de recyclage.

A cet effectif vient s'ajouter 2 opératrices qui effectuent la mission de Central des pistes.

+ L'ensemble du personnel pouvant apporter son concours à une situation de crise :

Perchman, chauffeur de dameuse, contrôleur, soit 60 personnes environs.

**Effectif service des pistes Puy St
Vincent 2024/2025**

Pisteurs Alpins	Pisteur 1°	Pisteur 2°	Pisteur 3°	Artificier	Moniteur de secourisme	Maître Chien	Evacuateur Rms	Météo	PSE 1 et 2
Kypraios Laurent Chef des pistes / directeur des opérations		x		x	x				
Ullisse Guillaume / Responsable Nordique/directeur des operations suppléants			x	x	x		x		
Roullier Christophe Chef de secteur / directeur des opérations suppléants		x		x			x	x	
Vetsel Christophe Chef de secteur / directeur des opérations suppléants		x		x			x		
Payan Emmanuel	x			x		x	x		
Peguet Joel		x		x				x	
Lassemblee Jimmy	x			x			x		
Mauny Gyslain		x		x			x	x	
Moroc Sebastien	x						x		
Morand Frédéric	x			x			x		
Montagnier Lucie	x							x	
Bredy yohan		X		X			X		
Dechassat Hugo	x			X			X		
Bernard Guillaume	x						X		
Billaudel Louise	x			x	x		X		
Puc Jerome	x						X		
Tylinski Audrey	x								
Faure Pierre		x		x			x		
<u>Pisteurs Nordiques</u>									
Girard Pierre	x								
Mesnier Valérie	x								
Warnier Grégoire		x							
Effectifs	12	8	1	13	3	1	16	4	1

4 Les Moyens matériels :

Inventaire matériel secours		
	Désignation	Quantité
	Défibrillateurs semi automatiques	5
	Sacs O2 = matériel de réanimation	4
	Sac Samu	1
	MID	8
	Colliers cervicaux	30
	Plans durs	3
	Matelas partiels	15
	Barquettes	8
	Luge traîneaux nordique	1
	ACT	1
	Attelles épaule	4
	Attelles de poignet	6
	Sondes avalanche	40
	Pelles avalanche 10	10
	Sacs Avalanche	1
	Couvertures de survie	100
	Sacs Airbag	9
	Sacs évacuation Rms	10
	Postes radio	40

Les secours sont effectués sous l'autorité du Maire, Responsable de la sécurité sur sa commune et Directeur des opérations.

La transmission de l'alerte.

Toutes les alertes relatives aux secours sur le domaine skiable sont transmises au central des pistes qui assure la transmission de l'alerte à l'ensemble du service des pistes Voir (Formulaire alerte type).

Tél 04 92 23 43 43

Elles seront consignées sur une main courante en précisant :

- Le numéro d'appel.
- L'heure d'appel.
- L'identité et/ou le numéro de téléphone de la personne qui alerte.
- Le lieu de l'accident, (piste, hors-piste, hors domaine skiable).
- Le motif de l'appel.
- L'heure d'arrivée du pisteur-secouriste sur les lieux.
- L'identité du ou des pisteurs.
- Collision entre skieurs ou avec un obstacle.
- Accident : Remontées Mécaniques - avec un Professionnel.
- Décès, avalanche ou collision.
- Heure d'appel gendarmerie, (pour les 3 cas précédents).
- Heure de prise en charge du blessé par l'ambulance privée ou les Pompiers.
- Heure de prise en charge par le SMUR hélicoptéré.
- Heure de prise en charge médicale.
- Le lieu d'évacuation (centre médical – hôpital)

Gestion de l'alerte :

Secours simples :

Dans les cas des secours simples, après conditionnement du blessé, celui-ci sera orienté sur la maison médicale de Vallouise. En cas d'indisponibilité du médecin de la maison médicale, La victime sera orientée sur l'hôpital de Briançon via une ambulance privée.

Secours graves :

Dans le cas d'une **blessure grave** définie par le Plan Départemental de secours en montagne : (Avalanche, atteinte crânienne, trauma thoracique, trauma du rachis cervical, trauma du fémur, détresse d'une fonction vitale ou neurologique, respiratoire ou circulatoire, atteinte abdominale et les malaises graves), une demande d'intervention sera faite auprès du **centre 15** via le 112 en utilisant la fiche Bilan SAMU.

A l'issue de la conférence téléphonique avec le centre 15 et après confirmation du diagnostic, il sera décidé l'engagement des unités spécialisées (CRS-ALPES et PGHM) au côté du médecin du SMUR, avec le concours des moyens hélicoptérés du D.A.G de Briançon. En cas d'indisponibilité du DAG Briançon, le centre 15 recherche un autre moyen en lien avec le CODIS.

La station dispose d'une infirmière, qui est Pisteur secouriste, elle est conventionnée avec le SDIS 05 pour pouvoir intervenir sur des secours graves ou pour effectuer des protocoles douleurs, sous couvert du Centre 15.

Elle pourra être engagée à la demande des pisteurs, du centre 15, des Chefs de secteurs, suivant la gravité ou la douleur de la victime.

Dans les situations suivantes :

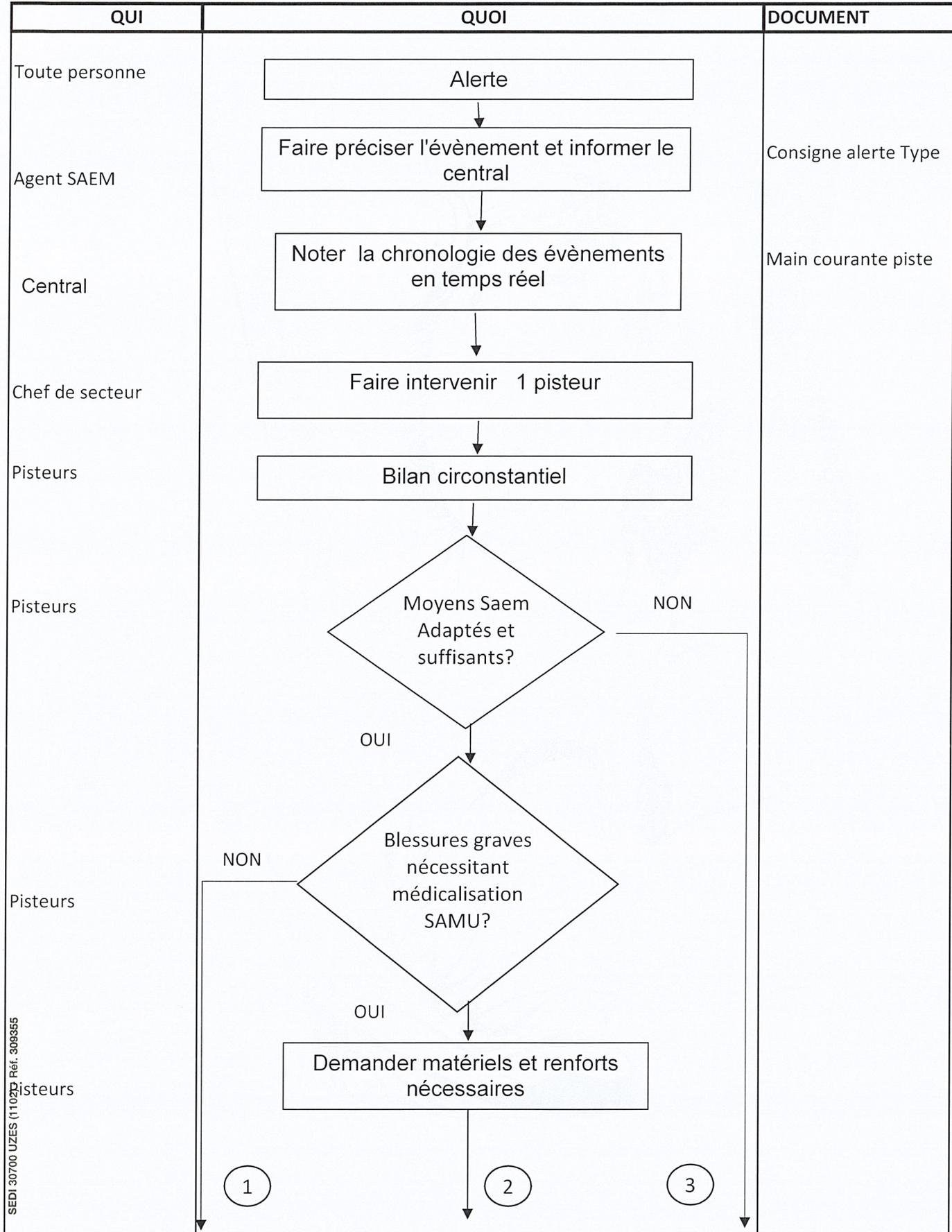
- Avalanches avec victimes.
- Accident grave sur Rms et évacuation verticale Rms.
- Evacuation complexe.
- Décès sur domaine skiable.
- Collision entre skieur.
- Collision mettant en cause la Saem les Ecrins.

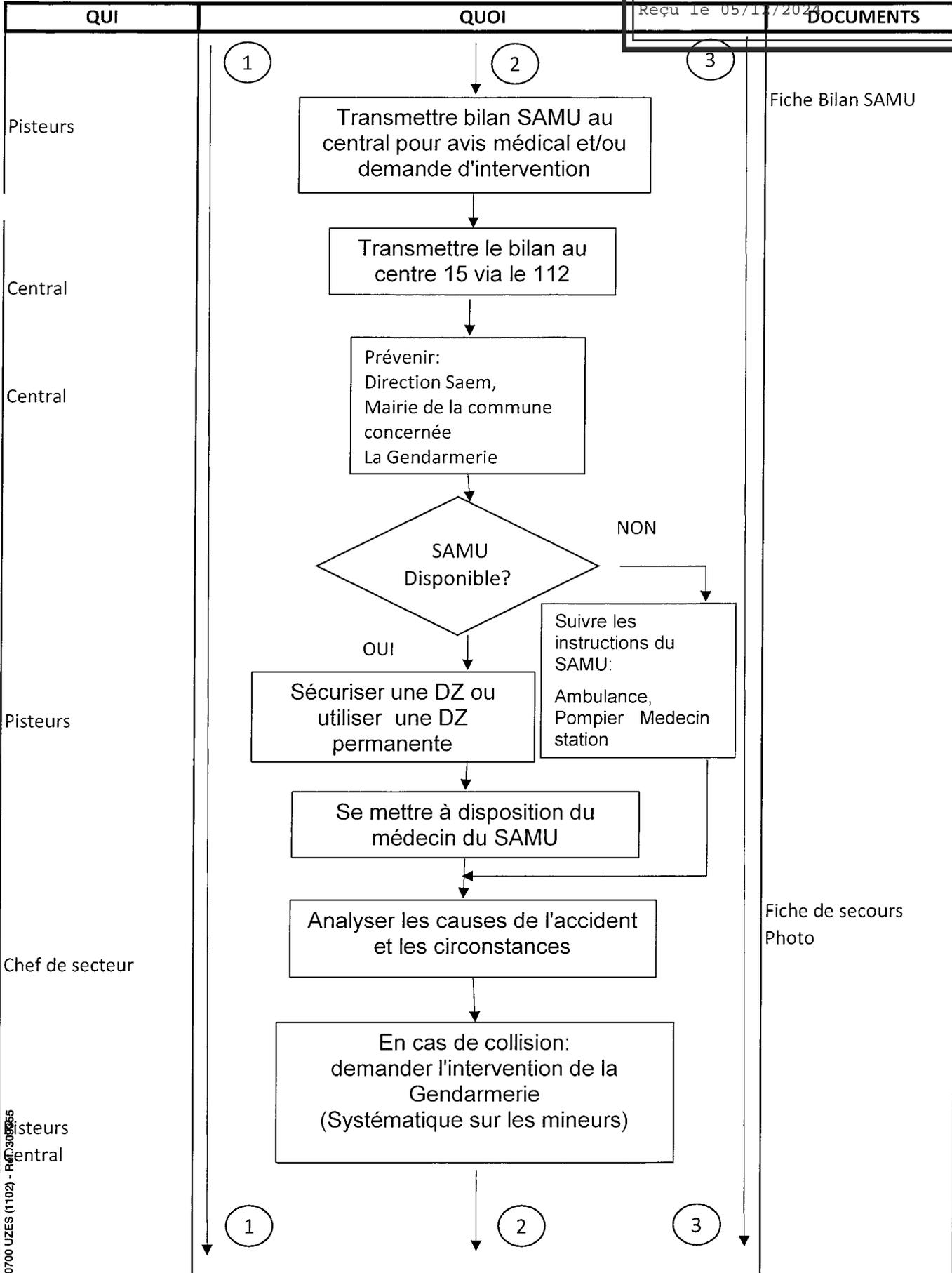
L'information à la brigade de gendarmerie est systématique.
Chaque intervention fera l'objet d'une fiche de secours détaillées.

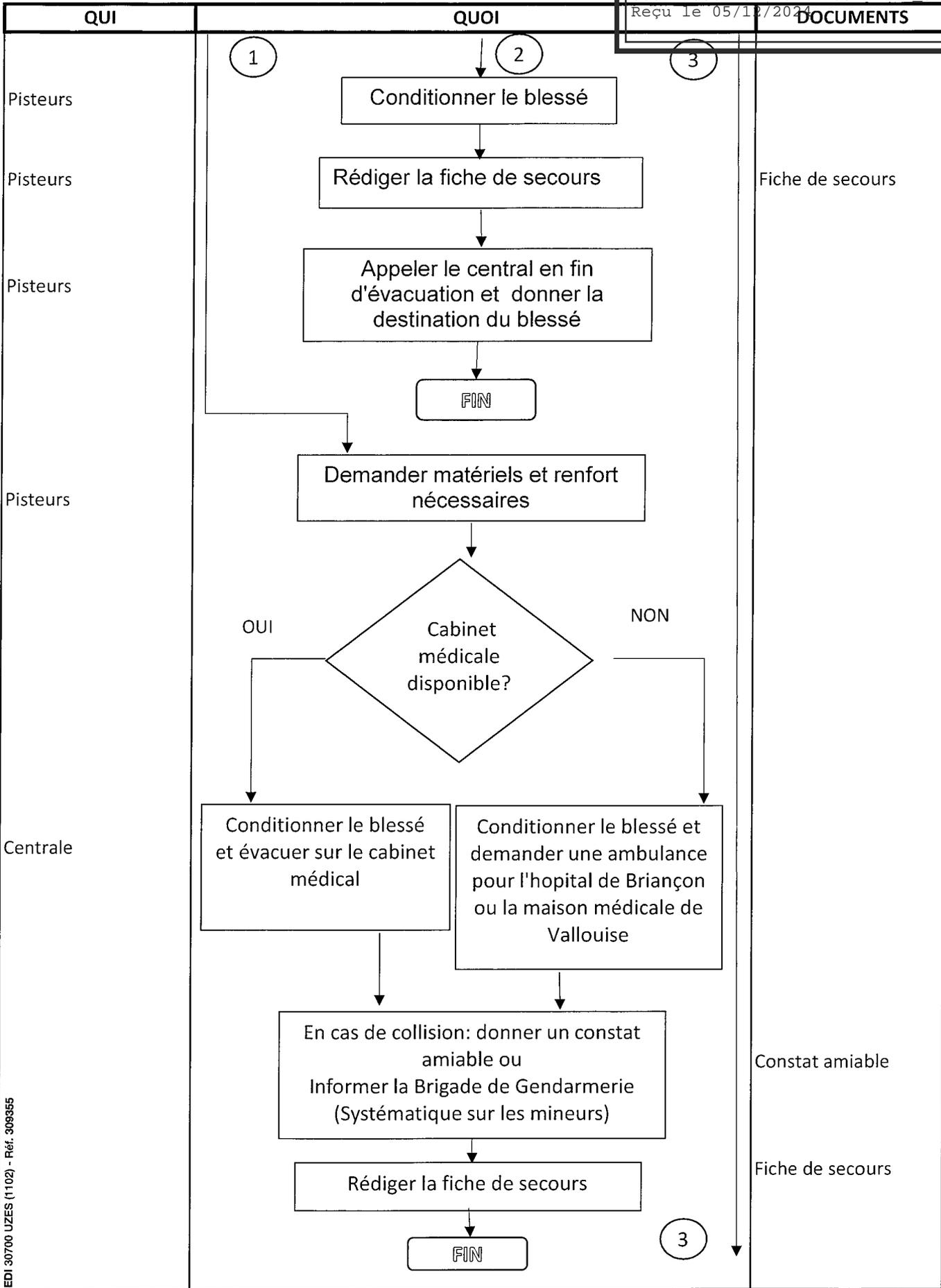
6 Plans de secours détaillés (logigramme):

1. Secours sur domaine skiable. N°IT 08 007
2. Secours ski de montagne N°IT 08 0010
3. Secours Avalanche. N°IT 08 006
4. Secours personne disparue. N°IT 08 008
5. Secours sur remontées mécaniques. N°IT 08 009

Plan de secours Domaine Skiable







QUI

QUOI

DOCUMENTS

Chef de secteur

Central

Central

3

Faire un bilan complet de la situation
Noter la chronologie des évènements
en temps réel

La Saem traite immédiatement
les pirorités

Alerter le secours en montagne via le
112 avec les éléments du bilan

Prévenir:
Direction Saem,
le maire de la commune
concernée,
La Gendarmerie

Récupérer les consignes du
secours en Montagnes

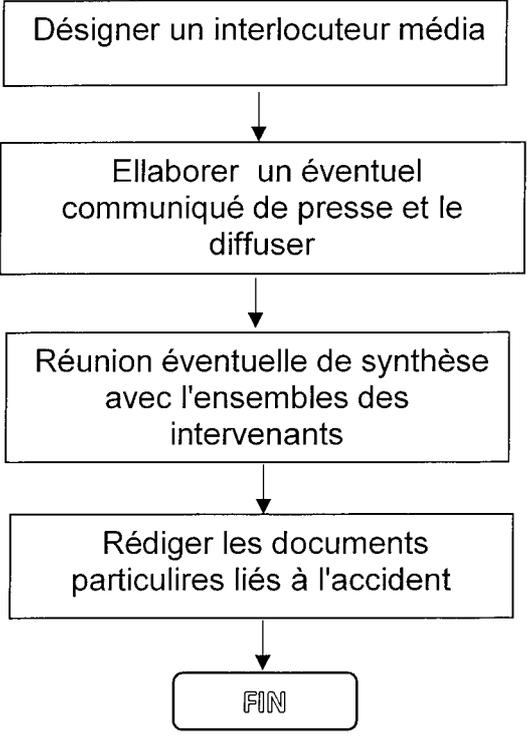
Intervention du secours en
montagne qui dirige les
opérations

La Saem met à diposition
personnels et matériels
nécessaires

Evacuer les accidentés sous la
direction de secours en
montagne

Rédiger les fiches de secours

Main courante piste

QUI	QUOI	DOCUMENTS
Direction	 <pre>graph TD; A[Désigner un interlocuteur média] --> B[Elaborer un éventuel communiqué de presse et le diffuser]; B --> C[Réunion éventuelle de synthèse avec l'ensembles des intervenants]; C --> D[Rédiger les documents particulires liés à l'accident]; D --> E[FIN];</pre>	
Direction		

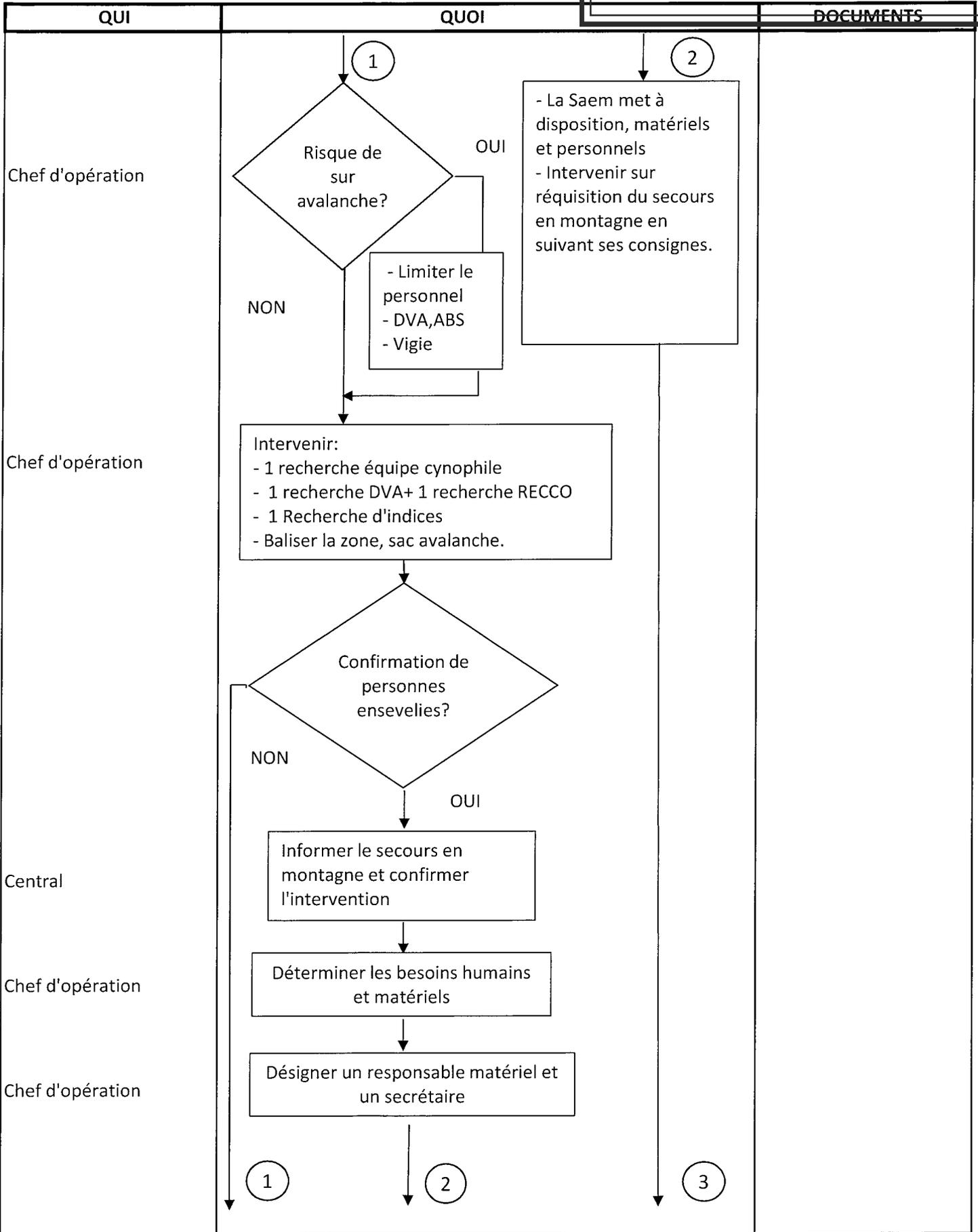
Plan de secours ski de montagne

QUI	QUOI	DOCUMENTS
Toute personne	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">Alerte</div>	
Central	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">↓</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">Noter la chronologie des évènements en temps réel</div>	Main courante piste
central	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">↓</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">Prévenir le Chef des pistes</div>	
Pisteurs	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">↓</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">Vérifier que l'évènement est bien extérieur au domaine skiable</div>	Plan en page 2
Central	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">↓</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">Alerter le secours en montagne avec les éléments de l'alerte</div>	
	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">↓</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">Préparer les pisteurs + le matériel nécessaire</div>	
Pisteurs	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">↓</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">Intervenir sur ordre du secours en montagne conformément à ses consignes pour reconnaissance et/ou assistance (réquisition)</div>	
Central	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">↓</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">Informer: Le maire de la commune concernée La direction de la Saem</div>	
	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">↓</div> <div style="border: 2px solid black; padding: 10px; text-align: center; font-size: 24px; font-weight: bold;">FIN</div>	



Plan de secours : Avalanche

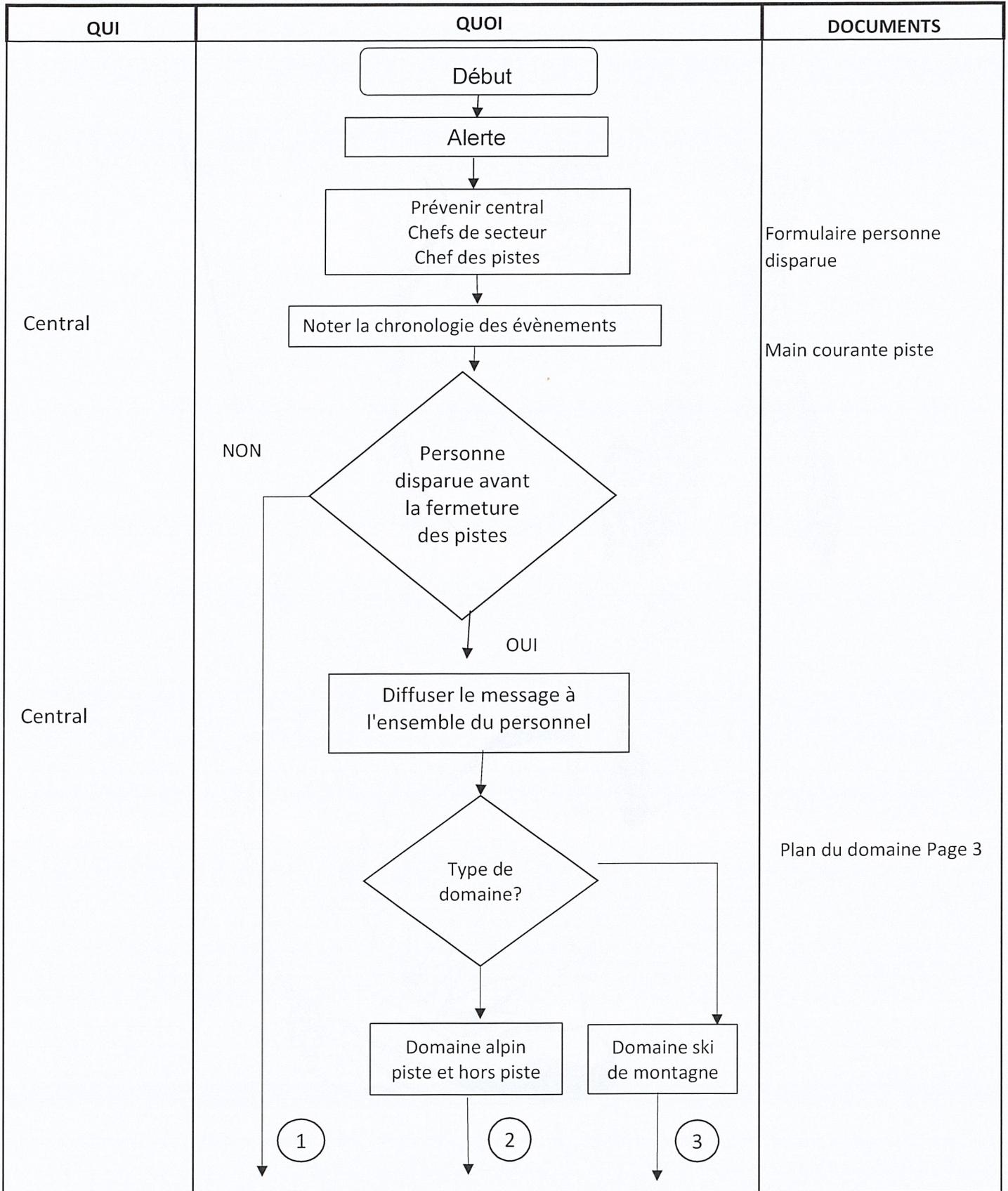
QUI	QUOI	DOCUMENTS
Toute personne	Alerte	
Central	Prévenir central Chefs de secteur Chef des pistes Chef d'exploitation	Main courante piste Fiche réflex avalanche
Direction Saem	Noter la chronologie des évènements	
Chef d'opération	Désigner un chef d'opération	
Central	Mettre en alerte : - équipe cynophile - Opérateur RECCO et DVA équipé du sac avalanches	Evaluer: Ampleur, localisation, témoin, indice
Central	Alerter le secours en montagne via le 112	
Central	Informers: - Direction Saem. - Maire de la commune concernée.	
Pisteurs	Recupérer les témoins et prendre leurs identités.	
Chef d'exploitation	Domaine Skiable ?	Plan du domaine skiable
	OUI Fermer la partie du domaine concernée NON	1 2

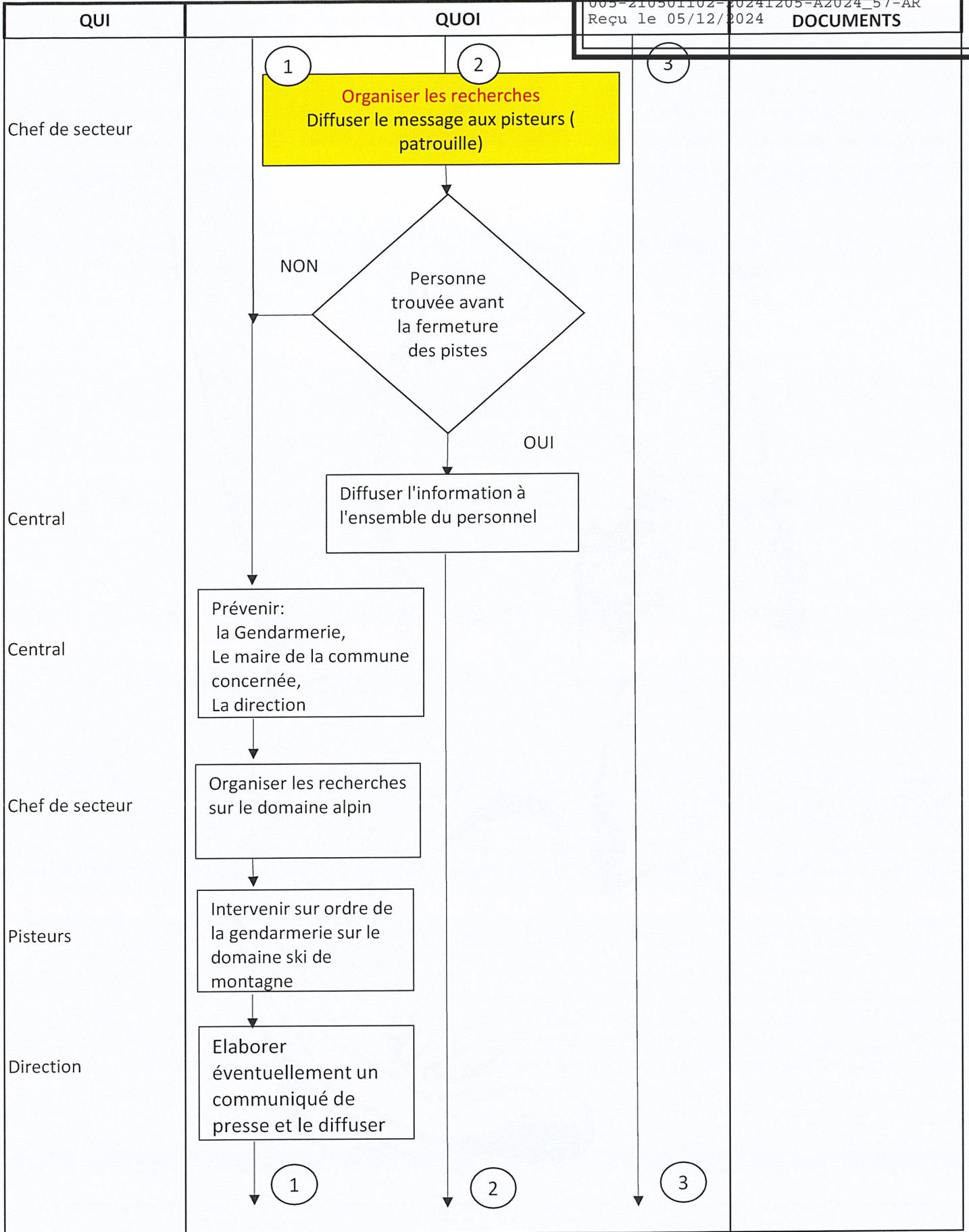


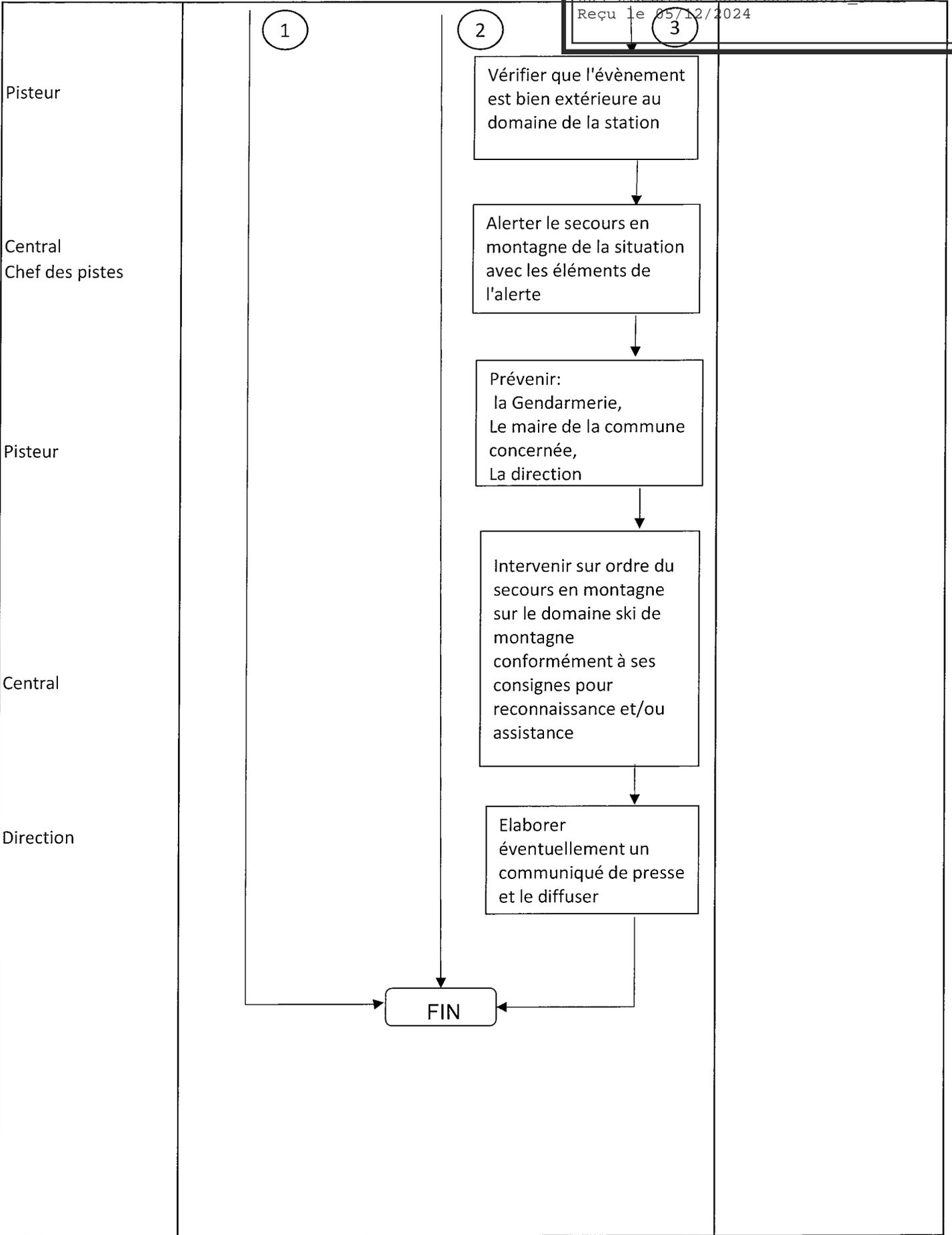
QUI	QUOI	DOCUMENTS
Direction Saem	<p style="text-align: center;">↓</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px auto; width: 80%;">Réunion de synthèse avec : - Secours en montagne - Chef des pistes - Direction Saem</div> <p style="text-align: center;">↓</p>	Compte rendu
Direction Saem	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px auto; width: 80%;">Rédiger un éventuel communiqué de presse et le diffuser</div> <p style="text-align: center;">↓</p>	Commuiqué de presse
Direction Saem	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px auto; width: 80%;">Rédiger et conserver les documents particuliers liés à l'accident</div> <p style="text-align: center;">↓</p>	
	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px auto; width: 80%; text-align: center;">Fin</div>	

Plan de secours : Personne disparue

N° IT 08 008







Plan de secours : RMS

